

**Intervention de Nicolas About
Sénateur des Yvelines, président de la commission des Affaires sociales du
Sénat
Conseil national de l'UDF - Paris
12 novembre 2006**

Chers amis,

Je vais en profiter pour vous parler d'un sujet qui me tient à coeur. Ce sujet c'est bien entendu le sort réservé aux personnes handicapées.....

.....J'en arrive au programme. Avant d'adopter une nouvelle grande loi d'insertion des personnes handicapées, veillons tout d'abord à la bonne application de celle de 2005.

Entre les espoirs suscités par la loi, les intérêts généreux, les intentions généreuses du législateur et la réalité du terrain, on est déjà loin du compte

C'est une régression par rapport à la loi même de 1975.

Le fond départemental est une arlésienne, les conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées sont fantoches, les commissions exécutives, les COMEX sont souvent inopérants, les commissions des droits et de l'autonomie ne sont pas à la hauteur.

Il n'y a pas souvent de véritables équipes pluridisciplinaires, les évaluations sont le plus souvent mal faites, il n'y a pas d'écoute, pas de formation, pas d'information, pas de médiation, pas d'application correcte pour améliorer les choses.

Je vous propose de mettre en place 22 médiateurs en région totalement indépendants de l'administration et nommés directement par le Premier ministre, sous la tutelle, par exemple, du médiateur de la République ou de la haute autorité de lutte contre les discriminations.

Il faut informer en priorité les personnes handicapées et leur famille de leurs droits et les former à être employeur et il est scandaleux de laisser les familles meurtries se débrouiller seules dans le maquis des textes juridiques, car c'est la porte ouverte à tous les abus de la part des administrations locales et des services prestataires.

Effectivement, une révolution culturelle reste à faire, mais je crois que le handicap mérite une minute.

En matière de ressources, il faut créer un véritable revenu d'existence, pas une AAH (Allocation aux adultes handicapés) bis, avec des possibilités assouplies de cumul, avec un salaire, y compris au sein du couple, afin d'encourager l'emploi.

Je souscris pleinement aux projets d'unification des aides défendues par ce programme et, puis, je vais le dire aussi, en matière de représentativité, il faut des conseils consultatifs, des personnes handicapées élues et non plus nommées ou cooptées. C'est une question essentiellement démocratique.

Enfin, au mot que l'on utilise, il faut faire attention à certains mots. Je lis dans le programme de l'UDF : le handicap sans handicap. Je comprends le jeu de mots et j'aime beaucoup l'humour, mais attention de ne pas tomber dans le piège d'un hygiénisme qui consisterait à gommer tout handicap, toute imperfection dans notre société parce que cela fait plus beau.

Notre société hyper médiatisée où règne déjà le culte de la performance, des corps parfaits où l'on occulte tout ce qui touche de près ou de loin à la fragilité, la maladie, le vieillissement, la vulnérabilité ou la mort, se jugera aussi à l'aune de la place qu'elle accordera aux plus petits et aux plus fragiles d'entre nous.

Ce que veulent les personnes handicapées, ce n'est pas que l'on fasse disparaître le handicap, que l'on nie leur différence, c'est que l'on prenne enfin conscience que faire avancer la cause du handicap c'est faire progresser la société tout entière.

**Commentaire de la CHA :
La situation a t-elle évoluée depuis Novembre 2006 ?**